

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

En vertu de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'obligation d'établir un compte rendu est supprimée. En lieu et place, est établie une liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal.

**Délibérations du Conseil Municipal :**

2026/58	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2026-03-21-14 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ADOPTÉE
2026/59	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE	ADOPTÉE
2026/60	INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE : PROPOSITION DE CONTRIBUABLES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE	ADOPTÉE
2026/61	AMÉNAGEMENT : LOTISSEMENT COMMUNAL MAINTROSSE – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU LOT ATTRIBUÉ A M. ET MME GONTHIER	ADOPTÉE
2026/62	URBANISME : DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	ADOPTÉE

Vu pour être affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Sainte-Hélène, le 19 mai 2026

**La secrétaire de séance,**  
Liliane GALLEGO



**Le Maire,**  
Lionel MONTILLAUD

